



WILDAF-AO

DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ DES FEMMES D'AFRIQUE DE L'OUEST RÉUNIES AU SEIN DU WILDAF-AO AVEC LES FEMMES ET LES FILLES DU MALI

Le 9 janvier 2022, les chefs d'Etats africains réunis à Accra (République du Ghana), en sommets extraordinaires de l'UEMOA et de la CEDEAO, ont adopté contre le Mali des sanctions portées à la connaissance de l'opinion publique. Ces mesures ont été prises par les Chefs d'Etats de la CEDEAO qui ont "déploré le fait que les autorités de la transition au Mali n'aient pris aucune disposition pour l'organisation de l'élection présidentielle avant la date du 27 février 2022 prévue dans l'accord conclu avec la Conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO le 15 septembre 2020 et contrairement aux engagements souscrits dans le cadre de la Charte de la Transition." Les Chefs d'Etats ont en outre jugé "totalement inacceptable" le chronogramme soumis en définitive par les autorités de la Transition qui prévoient la tenue de l'élection présidentielle en fin décembre 2026.

En plus du maintien des sanctions déjà en cours, le Sommet de la CEDEAO a décidé :

- Le rappel pour consultations par les Etats membres de leurs Ambassadeurs accrédités auprès de la République du Mali;

- La fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et le Mali;

- La suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les pays de la CEDEAO et le Mali, à l'exception des produits alimentaires de grande consommation; des produits pharmaceutiques; des matériels et équipements médicaux y compris ceux pour la lutte contre la Covid 19; des produits pétroliers et de l'électricité;

- Le gel des avoirs de la République du Mali dans les Banques centrales de la CEDEAO;

- Le gel des avoirs de l'Etat malien et des entreprises publiques et parapubliques dans les banques commerciales des pays de la CEDEAO;

- La suspension de toute assistance et transaction financières en faveur du Mali par les Institutions de financement de la CEDEAO, particulièrement la BIDC et la BOAD.



WILDAF-AO

Les femmes d’Afrique de l’Ouest réunies au sein du réseau WILDAF-AO (Women in Law and Development in Africa/Femmes, Droits et Développement- Afrique de l’Ouest) déplorent l’adoption de ces sanctions unanimement d’ailleurs rejetées par le Consortium des femmes dans la transition sociopolitique du Mali. Dans sa déclaration du 10 janvier 2022, le Consortium apporte son soutien au gouvernement de transition et affirme que les sanctions prises causent d’énormes préjudices aux “populations déjà fragilisées par la crise multidimensionnelle que traverse le Mali depuis 2012”. Comme l’a si bien exprimé devant le Conseil de Sécurité de l’ONU le 11 janvier 2022, Madame Adam Dicko, “Présidente de l’Association des Jeunes pour la Citoyenneté Active et la Démocratie (AJCAD), **"on ne sanctionne pas un peuple meurtri"** !

En outre, on peut affirmer sans se tromper, que les mesures de fermeture des frontières et de suspension des transactions commerciales frapperont plus durement les femmes qui, en Afrique de l’Ouest constituent plus de 60% des acteurs du commerce informel transfrontalier (Centre Africain pour le commerce, l’Intégration et le Développement) et 40% des jeunes petits commerçants transfrontaliers (Banque Mondiale).

Les femmes d’Afrique de l’Ouest manifestent en conséquence leur solidarité avec les populations du Mali, notamment les femmes et les filles qui ressentent durement l’impact du conflit que traverse le Mali depuis une décennie, et portent le poids des inégalités engendrées par la mauvaise gouvernance des dirigeants.

Rappelant la nécessité pour la CEDEAO d’être attentive aux intérêts des peuples souverains qui constituent sa base et auxquels les Chefs d’Etat devraient se sentir redevables ;

Considérant l’impact négatif que les sanctions prises sont susceptibles d’avoir sur les populations et particulièrement les femmes et les filles;

Les femmes d’Afrique de l’Ouest appellent les chefs d’Etats de la CEDEAO et des autres institutions sous-régionales et régionales, à savoir l’UEMOA et l’Union Africaine, à écouter la voix des femmes maliennes et à prendre conscience des enjeux géopolitiques qui se jouent au Mali, pour ne pas



WILDAF-AO

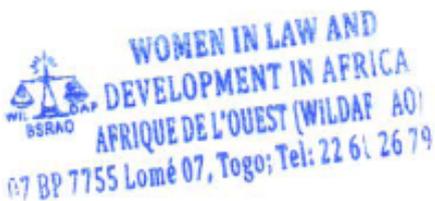
continuer à sacrifier les intérêts des populations maliennes au profit de ceux que poursuivent les puissants de ce monde ;

Tout comme les femmes maliennes, nous sommes pour un retour à l'ordre constitutionnel le plus rapidement possible ; mais appelons l'UEMOA et la CEDEAO à revenir sur leurs décisions et à accompagner les autorités maliennes de la transition dans la voie de la recherche de solutions durables aux problèmes de l'insécurité du Mali, afin de créer les conditions pour un retour souhaité par les populations à l'ordre constitutionnel.

[1] **Agir pour les Droits de la Femme en Afrique**

WILDAF-AO : Un réseau de plus de 500 organisations membres dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Togo (11 réseaux nationaux), Sierra Leone, Mauritanie, Gambie, Cap vert (4 Points focaux)

Fait à Lomé, le 17 janvier 2022



Pour le Réseau-WILDAF-AO

La Coordinatrice

Info contact **Tel : 22 61 26 79 / Cel 92 47 90 00**

Email : wildaf@cafe.tg , wildaf@wildaf-ao.org, wildaf_ao@yahoo.com Site

web: www.wildaf-ao.org